
DECRET N° 82/492 /du 27/5/1982
Portant nomination de Monsieur
LIKIBI-ONDEA Victor en qualité de
Directeur Commercial à la MAB.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 NOVEMBRE 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret 32/049 du 28 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret 80/614 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/614 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur LIKIBI-ONDEA Victor, Attaché des SAF Sta-
giaire est nommé Directeur Commercial à la Minoterie Aliment de
Bétail (MAB).

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge
par la Minoterie Aliment de Bétail (MAB) qui est en outre redeva-
ble envers le Trésor Public de la contribution patronale pour la
constitution de sa pension de retraite.

Article 3. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contrai-
res au présent décret.

Article 4. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au
Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué
partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 27 Mai 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche

Jean I T A D I.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LSKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSICHA.-